



## Procédure pour soumettre un Dossier

Juillet 2024

### 1) COMMENT PROPOSER UN DOSSIER À LA REVUE *SOCIOLOGIES* ?

Le comité éditorial de la revue peut examiner :

- un **projet d'appel à contribution d'articles** qui, après validation, sera diffusé sur le site de la revue, dans le réseau de l'AISLF et les réseaux de la/du responsable ou de l'équipe ;
- une **proposition de Dossier déjà constituée** (pas plus de 9000 signes précisant le statut des coordonnatrice.eurs du Dossier, une liste des contributeur.euses pressenti.es et le résumé des 5 ou 6 contributions).

Le comité de rédaction est attentif au caractère international des autrice.eurs, mais aussi à l'ancrage sociologique et à la cohérence de l'ensemble.

### 2) DE QUOI EST COMPOSÉ UN DOSSIER ?

Un Dossier est constitué de **4 à 6 articles relativement courts** (de **25 à 35 000 caractères**), dans la mesure où importe en priorité la cohérence d'ensemble du Dossier.

Le Dossier est complété d'une **introduction de même format** (25 à 35000 signes) qui sera évaluée par le comité éditorial de la revue. Seront attendues une explicitation de l'intérêt de la problématique traitée, une justification de l'approche théorique choisie, et une revue de la littérature (état de la question).

### 3) QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE ?

Deux membres du comité éditorial sont désigné.es en tant que référent.es du Dossier et deviennent vos interlocutrice.eurs tout au long du processus de publication. Ces référent.es sont en charge de votre accompagnement et, à ce titre, doivent être associé.es à toutes les étapes de constitution du Dossier (choix des évaluatrice.eurs des articles, retour des expertises des premières versions puis des versions modifiées des articles). Elle.ils assurent également l'interface avec le comité éditorial.

Les coordonnatrice.eurs du Dossier sont, pour leur part, en charge des relations avec les autrice.eurs : rappel des échéances, retour des premières expertises, etc.

## Étapes du processus Échanges entre coordonnatrice.eurs et référent.es de la revue

Lors du lancement du processus d'évaluation des articles	Les coordonnatrice.eurs proposent aux référent.es deux évaluatrice.eurs par article (hors introduction). En concertation avec les référent.es, elle.ils vérifient l'absence de lien d'intérêt, l'adéquation de leur expertise et leur accord avec le calendrier de publication envisagé.
À l'issue du premier tour d'évaluation	Elle.ils envoient : <ul style="list-style-type: none"><li>- les premières versions de l'ensemble des articles</li><li>- le tableau des expert.es (noms des expert.es, champs d'expertise, absence de liens d'intérêt)</li><li>- les deux expertises par article</li><li>- l'introduction du Dossier qui sera évaluée par le comité éditorial</li></ul>
À l'issue du second tour d'évaluation	Elle.ils envoient : <ul style="list-style-type: none"><li>- les secondes versions des articles</li><li>- accompagnées de courtes notes dans lesquelles les autrice.eurs indiquent la façon dont elle.ils ont intégré les demandes des évaluatrice.eurs dans les cas de modifications substantielles</li><li>- les éventuels ajustements de l'Introduction demandés par le comité éditorial</li></ul>

L'engagement des coordonnatrice.eurs est important, il est donc recommandé d'attendre la publication d'un Dossier en cours avant de soumettre une nouvelle proposition.

Pour **proposer un Dossier** et pour toute question, contactez Marie Verhoeven et Meryem Sellami, responsables de la rubrique Dossier pour la revue ([marie.verhoeven@uclouvain.be](mailto:marie.verhoeven@uclouvain.be) et [meryem\\_sellami@yahoo.fr](mailto:meryem_sellami@yahoo.fr)).